

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 187/SLAG EXEQUATUR

n° 187/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1972

Date de publication
16 février 1972

Date du numéro
10 mars 1972

TEXTE INTÉGRAL

L'exequatur est accordé à M. Balyu (Louis-Félix-Henri), consul honoraire des Pays-Bas à Saint-Denis, avec juridiction sur l'île de la Réunion. L'exequatur est accordé à M. Champ-Clos (André-Louis), consul honoraire de Suède à Djibouti, avec juridiction sur le territoire français des Afars et des Issas. L'exequatur est accordé à M. Champ-Clos (André-Louis), consul honoraire des Pays-Bas à Djibouti, avec juridiction sur le territoire français des Afars et des Issas.